

# Comité Syndical En synthèse \*

1er mars 2023



## Que retenir de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

.....

Charles ZILLIOX, Président du Parc a accueilli cette réunion dans sa commune, à la salle des fêtes de Bessey.



La réunion s'est déclinée en deux phases :

- phase 1 : le comité syndical a délibéré sur les différents points à l'ordre du jour, principalement liés au budget du Parc.
- phase 2 : les élus des collectivités non représentées au sein du comité syndical et concernées par la révision de la Charte ont rejoint la séance. Au cours de cette seconde phase, le sujet abordé fut celui d'une première version de la charte soumise à consultation hors cadre législatif.

### DES DÉCISIONS PRISES SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU PARC

Le Comité syndical a approuvé le compte de gestion (à l'unanimité) et le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 (70 voix pour et 1 voix contre). Le résultat de clôture total de cet exercice s'élève à 664 263,46 €.

Le bilan d'activités 2022 du Parc a été présenté aux membres du Comité syndical. Il va faire l'objet d'une publication prochaine.

Le Budget primitif 2023 a été validé (75 voix pour et 1 voix contre) à un montant de 4 480 848,65 € en fonctionnement et de 1 000 826,49 € en investissement.

## DES INFORMATIONS ET DÉCISIONS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES DU PARC

Le Parc a renouvelé pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive son partenariat avec Scouts et Guides de France. Il a accueilli en début d'année 2023 Agathe THANNEBERGER en service civique pour aider à accueillir des groupes scouts sur le territoire. Ces groupes vont pouvoir contribuer à des chantiers dans les communes et auprès des associations. Les communes intéressées peuvent prendre contact avec Agathe en utilisant l'adresse mail suivante : scout@parc-naturel-pilat.fr

A compter du 15 mars, Florian BORG arrive en poste au Parc. Il remplace Julien MARCEAU, chargé de mission paysage et urbanisme qui quitte ses fonctions le 28 mars

Depuis le 16 janvier, Marien EYDANT a rejoint les services du Parc en tant que chargé de mission biodiversité et trame verte et bleue pour suppléer à Régis DIDIER qui travaille désormais à mi-temps et Pauline DELFORGE devenue responsable de pôle en mai 2022.

Le Comité syndical a décidé de créer deux postes pour permettre l'avancement de grade de deux personnes de l'équipe du Parc, l'une au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et l'autre au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

## UNE PREMIÈRE VERSION DE LA CHARTE SOUMISE À CONSULTATION HORS CADRE LÉGISLATIF

A l'issue de nombreux travaux et réunions, une version martyre de la Charte a été soumise à la consultation des collectivités, de l'État (au niveau local), du Conseil scientifique et des principaux partenaires socio-économiques du Parc.

Cette consultation a été souhaitée pour favoriser le partage de ce document et l'améliorer.

Annoncée le 1er mars comme devant durer jusqu'au 30 avril 2023, cette consultation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023.

Les documents sur lesquels les remarques et contre-propositions sont attendues sont un rapport de texte et un document de traduction cartographique des orientations de la charte (sous format websig)

Ils sont accessibles en ligne en cliquant ici.

Pendant cette phase de consultation, pour aider les structures consultées :

- une hotline en visio pour répondre aux questions tous les jeudi de 17h à 19h (en mars et avril uniquement) - Hotline charte
- des réunions calées à l'échelle de chaque intercommunalité :
  - ↳ 21 mars - 5 communes de la vallée de la Cance,
  - ↳ 23 mars - Communauté de communes du Pilat Rhodanien,
  - ↳ 29 mars - Grand Lyon,
  - ↳ 30 mars - Annonay Rhône Agglomération,
  - ↳ 4 avril - Vienne Condrieu Agglomération,
  - ↳ 5 avril - ScoT des Rives du Rhône,
  - ↳ 6 avril - Annonay Rhône Agglomération,
  - ↳ 11 avril - Communauté de communes des Monts du Pilat
  - ↳ 12 avril - Saint-Etienne-Métropole,
  - ↳ 19 avril - Communes de la Haute-Loire et Saint-André-en-Vivaraix,
  - ↳ 27 avril - Scot Sud Loire.

Pour faire part des remarques et contre-propositions :

- Un formulaire type à remplir par collectivité ou structure, à retourner par mail à [info@parc-naturel-pilat.fr](mailto:info@parc-naturel-pilat.fr) avant le 30 juin 2023.
- Pour les communes de Saint-Romain-en-Gier, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, est attendue une information en plus : toujours partant ou pas ? En fonction de ces réponses, le périmètre de révision de la Charte sera éventuellement revu.

## PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

- 26 avril 19h (en visioconférence)
- 28 juin 18h30 (modalités à préciser)
- 27 septembre 18h30 (modalités à préciser)



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
[info@parc-naturel-pilat.fr](mailto:info@parc-naturel-pilat.fr)  
[www.facebook.com/Parcdupilat](https://www.facebook.com/Parcdupilat)

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)